



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BACCALAURÉAT SPÉCIALITÉ ARTS PLASTIQUES

RAPPORT DE JURY



ACADÉMIE DE NORMANDIE

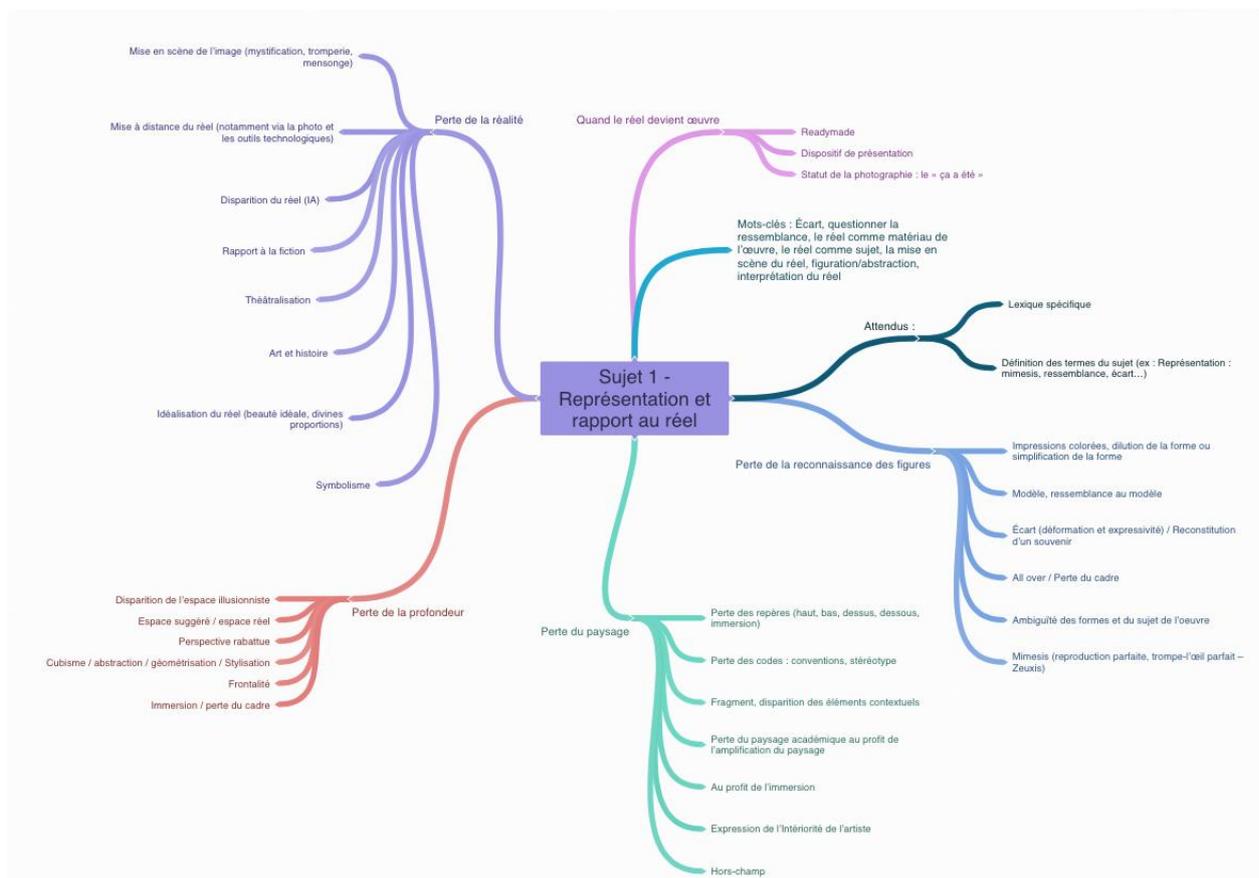
SESSION 2023

Partie écrite CULTURE PLASTIQUE ET ARTISTIQUE

Méthodologie générale de l'écrit

- Organisation et gestion équilibrée du **temps** entre les parties
- Lire les **documents** proposés
- Identifier les éléments du **sujet**
- Noter les **termes** importants, en les définissant et en proposant des **œuvres, démarches et pratiques artistiques** à mettre en résonances
- **Souligner les titres des œuvres**
- **Maîtrise de la forme écrite et de la langue française** : orthographe, syntaxe, ...
- **Structuration du propos**

Partie 1



<https://coggle.it/diagram/ZB91dUGwolWefo3M/t/>

Compétences évaluées et attendus

QUESTIONNER LE FAIT ARTISTIQUE

Analyser et interpréter une pratique, une démarche, une œuvre

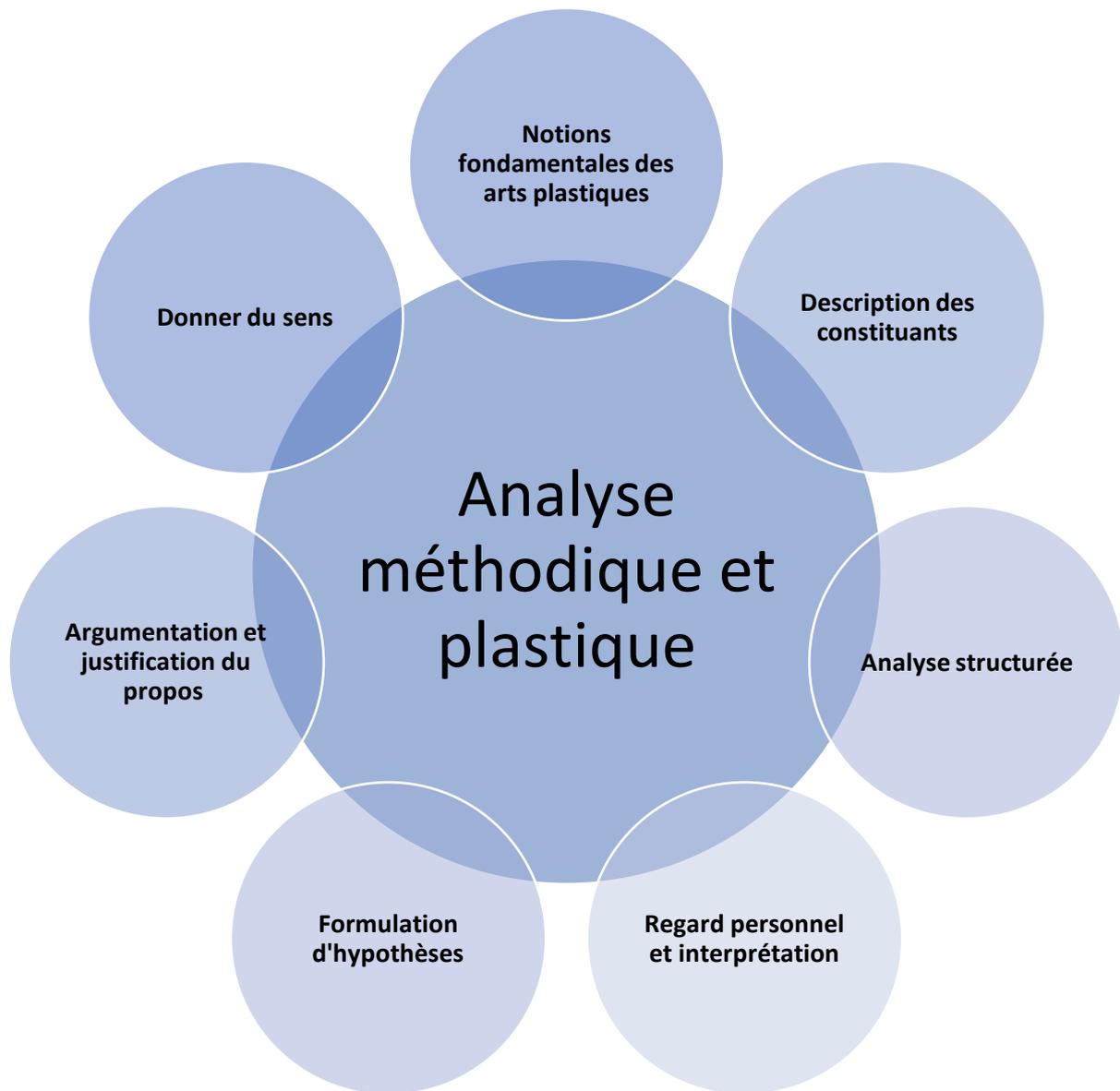
- Analyser l'axe de travail
- Problématiser les enjeux du sujet
- Construire une problématique et un plan structuré
- Définitions des termes

Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques et situer des œuvres dans l'espace et dans le temps

- Mobiliser des références et des connaissances complémentaires pour éclairer l'analyse et la réflexion notamment d'œuvres qui soient antérieures à la période historique concernée
- Argumenter le choix des œuvres à analyser dans le corpus

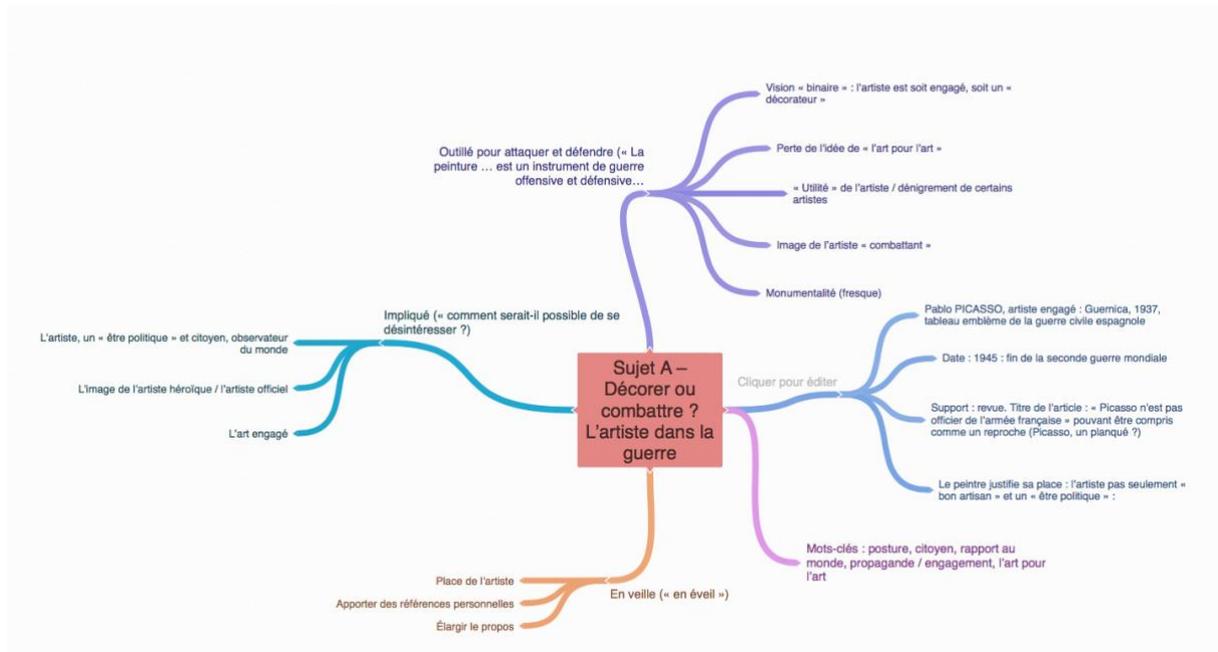
Établir une relation sensible et structurée par des savoirs avec les œuvres et s'ouvrir à la pluralité des expressions

- Articulation entre la réflexion et les notions pour construire un propos cohérent et sensible
- Approche analytique : analyse méthodique et plastique à partir des notions fondamentales des Arts plastiques (lumière, forme, espace, couleur, geste, matière, matériau et matérialité, support, temps, outils, corps...) pour donner du sens
 - description des constituants
 - analyse structurée
 - regard personnel et interprétation,
 - formulation d'hypothèses
 - argumentation et justification du propos
 - donner du sens



Partie 2

Sujet A



<https://coggle.it/diagram/ZB92kUGwolWefuvx/t/->

Compétences évaluées et attendus

QUESTIONNER LE FAIT ARTISTIQUE

Établir une relation sensible et structurée par des savoirs avec les œuvres et s'ouvrir à la pluralité des expressions

- **Analyse du document** : identifier les éléments, le contexte, ...
- Expliciter les **termes du document et du sujet**

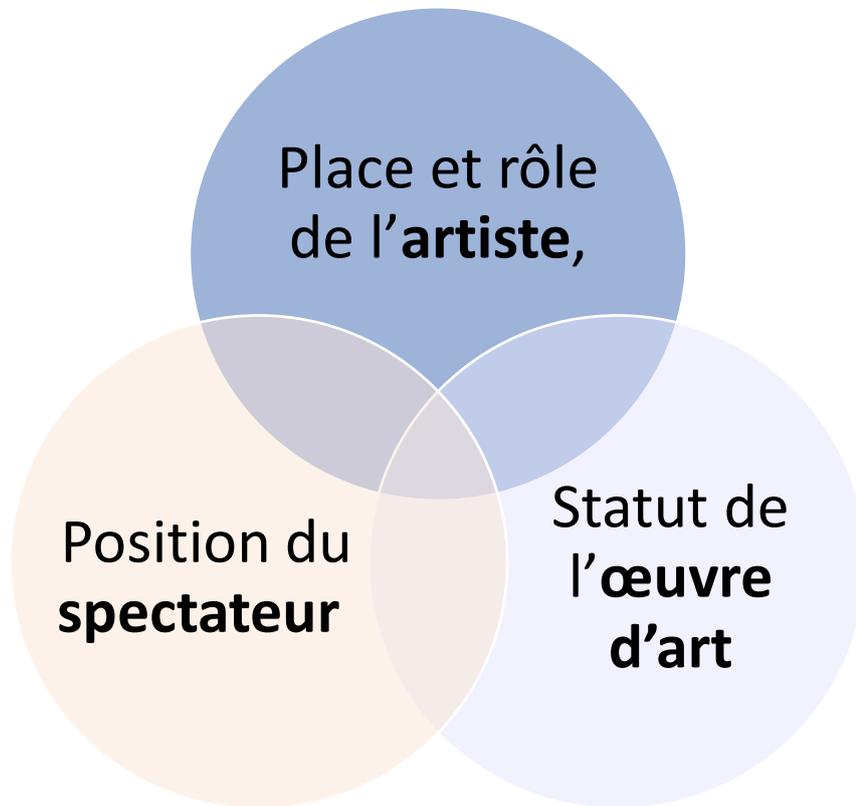
Être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique

- Argumenter en éclairant par **des connaissances d'œuvres et de textes théoriques**
- Développer une **approche distanciée et critique** : donner son avis, être capable de structurer une pensée, prendre position au regard du débat suscité par le fait artistique

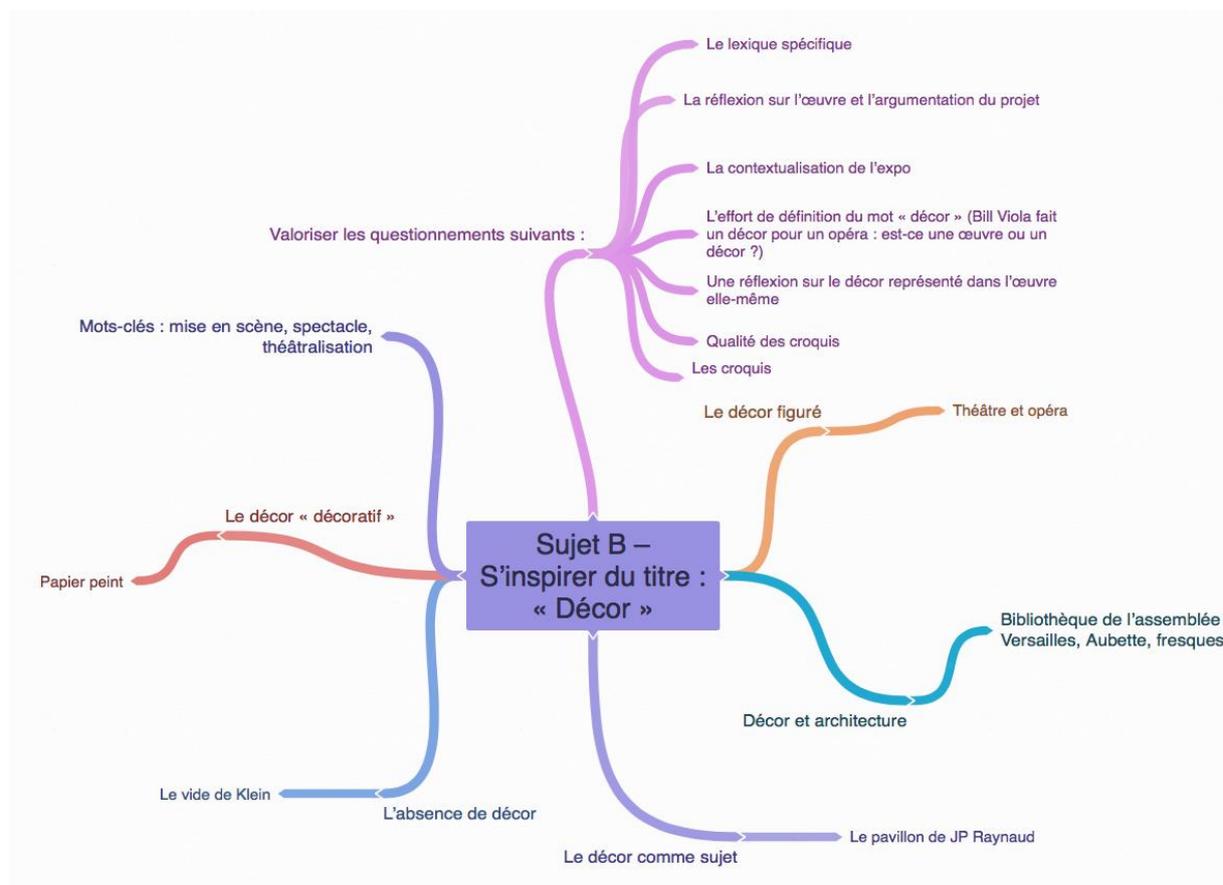
EXPOSER

Exposer à un public ses productions, celles de ses pairs ou celles des artistes

- Développer une argumentation qui articule le triptyque de l'Art :
 - o la place et le rôle de l'artiste,
 - o le statut de l'œuvre d'art
 - o la position du spectateur



Sujet B



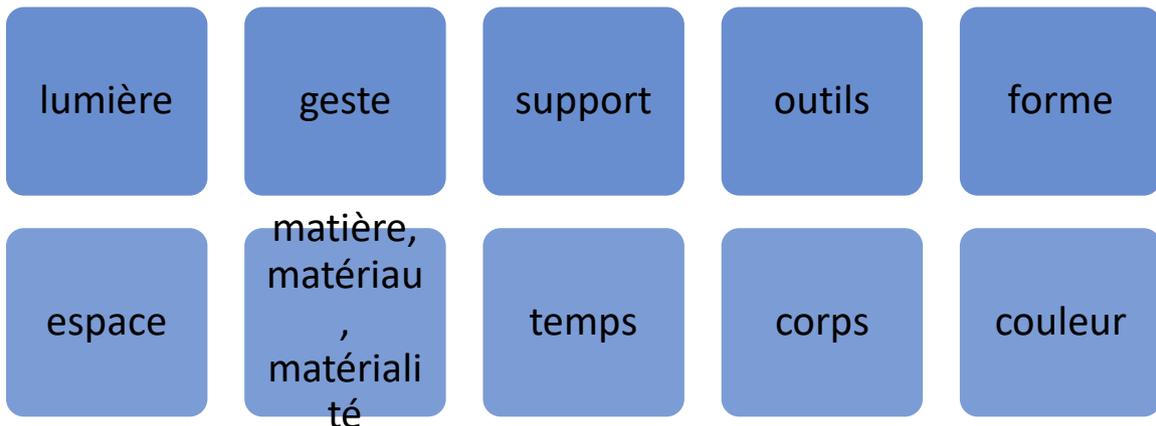
<https://coggle.it/diagram/ZB93kQAjwnrfUid3/t/->

Compétences évaluées et attendus

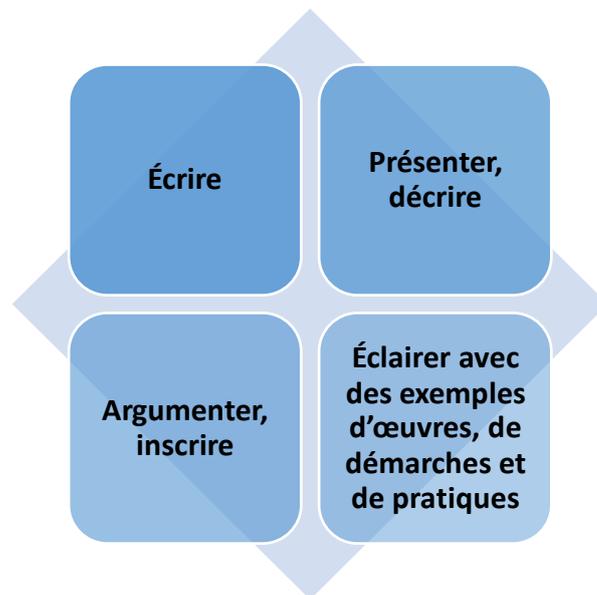
QUESTIONNER LE FAIT ARTISTIQUE

Être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique

- Projets à développer et construction du propos en tant que **plasticien**
- **S'appuyer sur les notions fondamentales des Arts plastiques :**
 - o lumière, forme, espace, couleur, geste, matière, matériau et matérialité, support, temps, outils, corps ...



- Respect de **l'intégrité de l'œuvre** : exposer, conserver, protéger, créer les conditions de l'expérience esthétique et sensible de l'œuvre, présence obligatoire de l'œuvre, lieu choisi,...
- **Analyser les termes et prendre en compte les données du sujet** :
 - écrire
 - présenter
 - argumenter
 - éclairer avec des exemples d'œuvres, de démarches et de pratiques



EXPOSER

Exposer à un public ses productions, celles de ses pairs ou celles des artistes

- **Qualités graphiques** : créer la cohérence entre le propos et les croquis, esquisses, schémas, plans, détails... proposés : intentions, engagement, enjeux de la discipline

Prendre en compte les conditions de la présentation et de la réception d'une production plastique dans la démarche de création ou dès la conception

Place et récurrence des dessins pour présenter les intentions et donner du sens au projet d'exposition.

RAPPEL : textes institutionnels

Nature de l'épreuve

La partie écrite de l'épreuve porte sur la culture plastique et artistique. La partie orale, portant sur la pratique et la culture plastiques, s'appuie sur la présentation d'un projet abouti à visée artistique élaboré au cours de l'année de terminale.

Objectifs de l'épreuve

En relation avec les compétences travaillées et les attendus du programme de spécialité de terminale, l'épreuve mobilise les acquis du candidat dans les diverses dimensions de la pratique et de la culture artistiques. Elle lui permet de témoigner d'une culture plastique et artistique diversifiée et structurée, ainsi que de sa capacité à construire une relation personnelle et sensible aux œuvres. Elle mobilise les qualités d'invention et les savoirs plasticiens qu'il a mis au service de projets personnels de création en arts plastiques, étayés de sa capacité à analyser et situer des démarches et des processus. L'épreuve évalue en outre les aptitudes à construire un propos organisé et argumenté, à faire preuve de distance critique, à dialoguer avec le jury.

Partie écrite de l'épreuve : culture plastique et artistique

Durée : 3 heures 30

Modalités de l'épreuve

L'épreuve est organisée en deux parties. La première partie est traitée par tous les candidats, la seconde partie propose un choix.

- **Première partie : analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique**

Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, le candidat conduit une réflexion argumentée portant sur un aspect de la création artistique, induit par un corpus de trois à cinq œuvres (reproduites en annexe), et une consigne. Les œuvres du corpus, dont une partie est issue des questions limitatives de terminale, se relie principalement aux questionnements plasticiens et artistiques interdisciplinaires des programmes. Les caractéristiques des œuvres reproduites (plastiques, techniques, procédurales, iconiques, sémantiques, symboliques, etc.) peuvent constituer des points d'appui à partir desquels le candidat développe une analyse méthodique et étaye sa réflexion. Celle-ci est enrichie d'autres références de son choix, prises dans le champ des arts plastiques, précises et situées dans l'espace et le temps. Pour compléter ce travail d'analyse, il a la possibilité de solliciter à son gré d'autres domaines artistiques et culturels. Sauf indications contraires, la rédaction peut être librement complétée par des croquis, schémas, collages, décalques d'éléments prélevés sur les documents.

- **Deuxième partie : le candidat traite au choix l'un des deux sujets proposés**

Sujet A : commentaire critique d'un document sur l'art

Le candidat rédige un commentaire critique d'une à deux pages à partir d'un document (textuel, visuel ou combinant les deux aspects) relatif à l'art et accompagné d'une consigne reliée plus particulièrement à l'un des questionnements artistiques transversaux du programme précisé dans les questions limitatives de terminale. Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, le candidat développe un propos personnel, argumenté et étayé afin d'attester d'un recul critique.

Sujet B : note d'intention pour un projet d'exposition

À partir d'une consigne, reliée à l'un des questionnements du programme portant sur les domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique, également précisé dans les questions limitatives de terminale, le candidat choisit une œuvre parmi le corpus de la première partie de l'épreuve. Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, il présente ses intentions pour l'exposition de cette œuvre et justifie les modalités envisagées. La rédaction, d'une à deux pages, est obligatoirement accompagnée de quelques schémas et croquis.

Barème et notation

Cette partie de l'épreuve est notée sur 20 points répartis comme suit :

- la première partie est notée sur 12 points ;
- la deuxième partie est notée sur 8 points.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121271N.htm>

Partie orale PRATIQUE ET CULTURE PLASTIQUE

1^{ère} partie : présentation d'un projet

Compétences évaluées et attendus

La gestion du temps de présentation demande une certaine préparation.

PRATIQUER LES ARTS PLASTIQUES DE MANIÈRE RÉFLEXIVE

- **Expérimenter, produire, créer**

Choisir et expérimenter, mobiliser, adapter et maîtriser des langages et des moyens plastiques variés dans l'ensemble des champs de la pratique

- Mobiliser une **ambition** et un **engagement** dans les productions plastiques créées : format, sens, moyens plastiques, supports, techniques, ...
- Les travaux doivent démontrer cet engagement et cette ambition par des qualités plastiques mises en jeu par le candidat. A travers ses expérimentations et ses décisions dans cette mise en œuvre, le candidat doit montrer une variété dans ses choix plastiques.

Recourir à des outils numériques de captation et de production à des fins de création artistique

- **Penser la place du numérique** dans les créations plastiques
- **Déterminer son statut** dans la production : en tant que sujet, moyen, outil, support,...

Exploiter des informations et de la documentation, notamment iconique, pour servir un projet de création

- **Mettre en œuvre un projet artistique**

S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique

- Développer la capacité à **problématiser** des enjeux plastiques qui dépassent les thématiques ou les approches illustratives

Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques

- **Le projet** : « Le projet abouti présenté est constitué, en fonction de la nature de la démarche, d'une ou plusieurs réalisations plastiques (dans ce cas, une sélection d'au maximum quatre) et d'un dossier qui le documente. »

Les travaux aboutis (au maximum 4) s'inscrivent dans un projet qui demande au candidat d'explicitier l'articulation entre les différents éléments qui le constitue. Ces travaux (de 1 à 4) peuvent donc présenter des liens ténus : un thème, une notion, une technique, un mode d'exposition, ..., ou au contraire se distinguer les uns des autres par des pratiques et sujets

variés. Leurs articulations entre eux peuvent être l'occasion d'une explication orale (remise en cause, travail à rebours, exploration technique...)

Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique, en anticiper les difficultés éventuelles pour la faire aboutir

- **Le dossier** : en tant que documentation du projet,
- **Le carnet** : il n'est pas exclu de tirer du carnet de travail (photocopies, extraits...) des éléments susceptibles d'éclairer le travail abouti présenté au jury.
- **Distinction entre le carnet et le dossier** : « *Le dossier documente le projet. Il comprend des éléments permettant de l'appréhender dans sa globalité comme dans sa dynamique. Par exemple : sélection d'esquisses, de réalisations préparatoires, de photographies pouvant restituer une vue d'ensemble, de traces des évolutions ou des orientations prises ; documents ou échantillons témoignant de certaines caractéristiques plastiques ou des processus de travail ; captations de mises en œuvre ou des monstrations qui, notamment, ne peuvent être apportées le jour de l'épreuve, etc. La forme et les données du dossier sont libres, dans la limite raisonnable de pouvoir être rassemblées et transportées dans un format du type « raisin » et de 5 cm d'épaisseur.* »

Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet artistique

2^{ème} partie : entretien

PRATIQUER LES ARTS PLASTIQUES DE MANIÈRE RÉFLEXIVE

- **Mettre en œuvre un projet artistique**

S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique

- Dépasser la description de la pratique pour tendre à une analyse qui permet de rendre compte de l'appropriation des questions artistiques

Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques

Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique, en anticiper les difficultés éventuelles pour la faire aboutir

Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet artistique

QUESTIONNER LE FAIT ARTISTIQUE

Confronter intention et réalisation pour adapter et réorienter un projet, s'assurer de la dimension artistique de celui-ci

Analyser et interpréter une pratique, une démarche, une œuvre

- Place des références : maîtrise des apports personnels, étayage, contextualisation
- Argumentation du propos et explicitation de la démarche engagée
- La relation entre pratique et références doit être mieux explicitée (notions, thèmes ou choix plastiques en lien...). Les références sont trop souvent « plaquées » et manquent de pertinence.

Être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique

RAPPEL : textes institutionnels

Partie orale de l'épreuve : pratique et culture plastiques

Durée : 30 minutes

- première partie : 10 minutes maximum ;
- deuxième partie : le temps restant.

Temps de préparation : 10 minutes

Le candidat utilise le temps de préparation pour disposer dans la salle d'examen, sans commentaires d'accompagnement, les éléments de son projet (réalisations plastiques et dossier). Il dédie, éventuellement, une partie de ce temps à la diffusion de captations de quelques réalisations ne pouvant être transportées dans les conditions prévues ou d'extraits de productions strictement numériques ou vidéographiques.

Un document de synthèse est transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'épreuve. Il est visé par le professeur de la classe et le chef d'établissement.

Modalités de l'épreuve

Cette partie de l'épreuve prend appui sur la présentation d'un projet abouti à visée artistique et se déroule en deux parties consécutives :

- **Première partie : présentation d'un projet**

Le candidat présente une ou plusieurs réalisations plastiques et un dossier qui témoignent d'un projet abouti à visée artistique, issu du travail conduit dans le cadre de l'enseignement suivi en classe terminale. Ayant indiqué sommairement les motivations du choix de ce projet parmi d'autres possibles, il en expose les intentions, la démarche, les moyens et les processus mobilisés. Il peut également nourrir sa présentation d'expériences personnelles comme de rencontres qu'il a pu faire avec la création artistique (œuvres, artistes, lieux de création, d'exposition, de conservation, etc.) en s'appuyant, si besoin, sur des éléments de son carnet de travail.

- **Deuxième partie : entretien**

L'entretien est conduit dans une forme dialoguée favorisant la prise en compte conjuguée du projet présenté (réalisations et dossier) et du carnet de travail. Il permet au candidat un retour critique sur le projet et sur la présentation conduite durant la première partie de l'épreuve. Le jury l'invite à développer et à préciser sa réflexion quant aux partis pris et aux intentions artistiques, aux moyens et aux techniques plastiques mobilisés, ainsi qu'aux possibles influences et esthétiques ayant nourri son travail. Il engage par ailleurs le candidat à approfondir les liens qu'il établit avec sa culture plastique et artistique. En appui sur le carnet de travail, l'entretien permet en outre une meilleure compréhension de son parcours en arts plastiques et une appréciation plus fine de son engagement comme de sa sensibilité artistique.

Projet, dossier, carnet de travail, document de synthèse

Le **projet** abouti présenté est constitué, en fonction de la nature de la démarche, d'une ou plusieurs réalisations plastiques (dans ce cas, une sélection d'au maximum quatre) et d'un dossier qui le documente. Les réalisations plastiques présentées s'inscrivent, selon le choix du candidat, dans un ou plusieurs des grands types de pratiques définis par les programmes. Le jour de l'épreuve, elles doivent pouvoir être transportées et disposées par le candidat dans la salle d'examen sans aide extérieure ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation. Elles ne sont pas manipulées par le jury.

La restitution des pratiques strictement infographiques, numériques ou vidéographiques comme les visualisations nécessitant le multimédia sont conduites avec du matériel informatique. La photographie et la vidéo sont employées pour restituer les réalisations bidimensionnelles et tridimensionnelles de très grand format ou de très gros volume, ainsi que celles impliquant la durée ou le mouvement, de même que celles en relation à un espace architectural ou naturel, à un dispositif de présentation ou à la réalisation d'une exposition. L'ensemble du visionnement de ces documents doit strictement s'inscrire dans une partie des dix minutes du temps de préparation. Le candidat est responsable du matériel informatique requis et de son bon fonctionnement. Il prévoit des versions imprimées à présenter en cas d'une éventuelle panne.

Le **dossier** documente le projet. Il comprend des éléments permettant de l'appréhender dans sa globalité comme dans sa dynamique. Par exemple : sélection d'esquisses, de réalisations préparatoires, de photographies pouvant restituer une vue d'ensemble, de traces des évolutions ou des orientations prises ; documents ou échantillons témoignant de certaines caractéristiques plastiques ou des processus de travail ; captations de mises en œuvre ou des monstrations qui, notamment, ne peuvent être apportées le jour de l'épreuve, etc. La forme et les données du dossier sont libres, dans la limite raisonnable de pouvoir être rassemblées et transportées dans un format du type « raisin » et de 5 cm d'épaisseur.

Le **carnet de travail** est obligatoirement apporté par le candidat le jour de l'épreuve. C'est un objet personnel qui témoigne de la diversité des projets et démarches, des réalisations abouties, inachevées ou en cours, des expériences, des rencontres et des références ayant pu jaloner l'ensemble de l'année de terminale et que l'élève a décidé de retenir ou de valoriser. La forme et les données matérielles du carnet de travail sont libres.

Un **document de synthèse**, rédigé par le professeur, décrit sommairement en une page, les grandes étapes du travail de la classe et atteste de l'authenticité du projet présenté par le candidat.

Barème et notation

Le candidat est noté sur 20 points :

- la première partie est notée sur 12 points ;
- la deuxième partie est notée sur 8 points.

L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus de fin de cycle plus particulièrement mobilisés par la pratique plastique et artistique figurant au programme de l'enseignement de spécialité. L'oral prend appui sur le projet (réalisations et dossier) et sur le carnet de travail qui ne sont pas évalués en tant que tels.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121271N.htm>